



Mairie de Leudeville

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
03 Octobre 2008
20 h 00
en Mairie**

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à rajouter à l'ordre du jour deux points : 1 Approbation des statuts modifiés du syndicat des Eaux de l'Hurepoix,
2 Une délibération pour des rétrocessions de terrains.

Le Conseil Municipal adopte l'ordre du jour ainsi modifié.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir désigner un secrétaire de séance, Monsieur Lesieur est désigné secrétaire de séance. Et procède à l'appel.

Présents : M. DUPRE, M.ORTIN SERRANO, M. LESIEUR, Mme SCHARRE, Ms CALVET, BLEUZEN, DAMIENS, DJOUDI, DOUMAYROU, Mmes LABBE, PLANA, PALMIERI, M. RICHARD

Pouvoirs : Mme BRUGNON à Mme SCHARRE.

Approbation du compte rendu du conseil du 07 juin 2008.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le compte rendu. Aucune remarque le compte rendu du conseil du 07 juin 2008 est approuvé à l'unanimité.

Approbation décisions prises par le Maire.

Monsieur donne lecture des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

N° 04.2008 signature d'un contrat avec la Distillerie pour une sortie seniors pour un montant de 2205 € participation demandée 49 €

N° 05.2008 sortie jardins de Versailles pour un montant de 20 €par personne

N° 06.2008 Objet : Participation sortie Quartier de Paris Belleville ou Montparnasse 20 €par personne

N° 07.2008 Objet : Participation sortie le Louvre 20 €par personne

N° 08.2008 Objet : Participation sortie Arc de Triomphe 20 €par personne

N° 09.2008 Objet : signature du contrat avec Tourisme 77 sortie seniors à Moret 40 €par personne

Monsieur Calvet signale que la décision 04.2008 concerne la sortie de Noël que les seniors souhaitent faire et qu'elle s'autofinance par la participation de 49. €

La sortie à Moret répond à l'engagement de notre part de reprendre le Club des Jonquilles, c'est une sortie qui s'est bien déroulée.

Pour les autres sorties, c'est une action qui perdure depuis quelques années et qui fonctionne très bien..

Décision modificative du Budget Primitif

Madame LABBE donne lecture de la délibération, et explique les mouvements de crédits sur le budget primitif, en effet suite à des recrutements de personnel pour les périodes de vacances scolaires, au passage à deux services sur le restaurant des jonquilles, et au remplacement d'un agent en maladie, il s'avère que la provision faite au chapitre 012 : frais de personnel, nous ne pourrions vraisemblablement pas clôturer l'année, et d'autre part sur le chapitre investissement les mouvements concernent des travaux d'électricité à l'école maternelle, et au centre de loisirs.

Concernant l'embauche sur le restaurant scolaire, il s'agit d'un agent qui travaille déjà 3 heures jour en ménage à l'école primaire, et qui fait 3 heures au restaurant.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Rectification sur le budget d'assainissement

Madame Casella explique qu'il n'y a aucune incidence sur les prévisions du budget, cela concerne uniquement une opération d'ordre qui avait été cochée comme opération réelle. Il convient donc de rectifier cette erreur et de retourner le budget en sous préfecture.

Augmentation des tarifs de garderie, centre et cantine

Madame LABBE informe le Conseil Municipal que dans le cadre des augmentations de tarifs annuels la commission des finances a décidé de procéder à l'augmentation des tarifs pour le centre de loisirs, la garderie et la cantine. Ces nouveaux tarifs rentreront en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 1.7 % pour les prestations centre et garderie, et de 2 % pour la restauration scolaire, augmentation pour laquelle nous sommes encadrés.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Avenant au cadre de restauration scolaire, augmentation du tarif

Madame LABBE donne lecture de la délibération concernant l'augmentation des tarifs du 1^{er} sept 2008 à fin août 2009.

Aucune remarque n'est faite

La délibération est adoptée à l'unanimité

Signature de la Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales

La convention pour le versement des prestations pour le centre de loisirs, arrive à échéance, il convient d'autoriser le Maire a signé la nouvelle convention établie pour 3 ans. Les prestations versées sont d'environ 6000 €, sur présentation d'un état trimestriel, avec régularisation en fin d'exercice.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Signature d'une convention avec le stade nautique de Ste Geneviève des Bois

Madame SCHARRE intervient en expliquant que suite à la fermeture du stade nautique de Mennecey, il nous fallait retrouver un équipement pour accueillir les élèves de l'école primaire, après beaucoup de démarches la communauté du Val d'Orge a répondu favorablement à notre demande. La séance est facturée à la collectivité à 100 € la séance.

Monsieur DUPRE apporte une précision à ces explications, nous faisons en effet un bond au niveau de la facturation des séances, nous avons fait parvenir un courrier au Président de la CCVE, en demandant une aide, il nous a été répondu défavorablement, et un courrier à notre Conseiller Général, celui-ci nous a répondu qu'il intervenait auprès de la communauté du Val d'Orge afin de pouvoir bénéficier des tarifs pratiqués pour leurs communes adhérentes. En effet nous sommes plusieurs collectivités dans le même cas.

Lors de la réunion que nous avons prochainement avec le Conseil Général nous reviendrons sur notre demande auprès de notre conseiller.

Notre souhait est que les enfants de la commune puissent bénéficier de la piscine pendant toute l'année, malgré l'augmentation.

Monsieur DJOUDI explique qu'il nous faut avoir une action commune avec les autres collectivités touchées par ce problème, et solliciter à nouveau la CCVE à plusieurs.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Demande d'un fonds de concours auprès de la Communauté du Val d'Essonne

Monsieur DUPRE donne lecture de la délibération et explique qu'à l'origine nous devions avoir une baisse sur la taxe des ordures ménagères de 3%. Le taux des ordures ménagères transmis par le Sictom à la CCVE était erroné, le problème a été soumis à la Trésorerie Générale de l'Essonne, deux solutions en sont ressorties ou faire 453 titres de recettes de quelques €uros à chaque leudevillois, ou utiliser la somme comme fonds de concours qui vient en déduction de travaux en faveur des administrés.

Nous avons choisi la deuxième solution, les travaux de la route d'Evry étant réclamé depuis de nombreuses années nous profitons de l'occasion pour envisager leurs réalisations, nous demanderons des devis comparatifs. Les travaux seront effectués normalement début d'année 2009.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Approbaton du projet du contrat global pour l'eau Contrat de bassin de la Juine.

Monsieur DOUMAYROU rappelle que nous avons déjà délibéré sur le principe de l'étude d'un contrat global pour l'eau, le contrat étant maintenant établi il convient d'approuver le contrat pour l'acceptation des termes.

Monsieur DUPRE, explique que nous sommes sur deux versants, et que suite à une réunion au syndicat des eaux il a été stipulé que si une demande est faite du côté du Siarce nous devons adhérer aussi à ce syndicat, afin de bénéficier de subventions, notamment de l'agence de l'eau.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Syndicat mIxe Scolaire de l'Arpajonnais demande de retrait

Monsieur ORTIN SERRANO, deux syndicats de transports existent le SISA qui dessert le Collège et le SIRLA qui dessert les lycées.

Le syndicat à des communes qui font partie de deux communautés de communes, l'Arpajonnais et la CCVE, étant donné que les deux communautés de communes ont la compétence transport, et que la loi dit que tout syndicat doit être fondu à partir du moment où les communes font partis d'une communauté de communes qui a la compétence l'existence du syndicat n'est plus utile. Chaque commune doit délibérer pour son retrait.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Classement définitif d'une portion de la RD317 dans le domaine communal

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération. Suite à la réception des travaux de la rue de la Croix Boissée le Conseil Général accepte le classement définitif de cette voie dans le domaine communal. Nous sommes maintenant responsables de toute la signalitique. Pour l'année 2009, nous demanderons que

rentre dans le calcul de la DGF, les deux portions de voirie rétrocéder, ainsi que le résultat du recensement.

Un état est transmis tous les ans à la CCVE et aux services départementaux pour réactualisation des dotations.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération

Monsieur ORTIN SERRANO intervient suite à la lecture du rapport, il a noté que dans les paragraphes concernant les inspections télévisées et les contrôles de conformité le délégataire n'a pas tenu son engagement.

Monsieur DUPRE rappelle que le contrat a été signé courant 2006, qu'il est intervenu auprès de Véolia afin de signaler son mécontentement, des curages, du manque de rapport, et des contrôles de conformité, et qu'il demandait une réunion avec les différents intervenants, afin de redéfinir et de faire respecter les différents termes du contrat. Il explique qu'il a fait un courrier au syndicat des eaux afin que soit mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale le souci des gens du voyage, avec les surconsommations que cela entraîne, pour obtenir une aide du syndicat.

Monsieur DJOUDI demande si une action peut être envisagée avec le syndicat, au vu de la date d'échéance du contrat avec Véolia en 2018, voir une remise en cause, peut être sensibilisé les autres communes membres du syndicat afin de faire une action, voir, si une re négociation est possible.

Monsieur RICHARD explique que lors du rendez vous avec Véolia les élus mettront la pression afin que soit respecté le contrat, qu'un suivi soit fait réellement, référencé en mairie, que l'on arrive au moins si nous ne pouvons pas dénoncer le contrat à le faire respecter.

Le présent rappel est adopté à l'unanimité

Attribution de l'indemnité au Receveur

Mme CASELLA : suite à l'élection du nouveau Conseil Municipal il convient de renouveler la délibération pour l'attribution de l'indemnité au receveur, pour l'année 2008 elle sera partagée avec son prédécesseur, pour partie jusqu'au 1^{er} juillet à l'ancien receveur, et à compter de cette date jusqu'en fin d'année pour M. CHAPLAIN Claude qui vient de prendre ses fonctions.

Monsieur DUPRE explique qu'il a reçu le nouveau percepteur et que l'analyse qu'il a faite de la gestion de la commune, nous conforte dans ce que l'on a pu écrire à la population, à savoir que nous avons une gestion et des finances saines.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Approbation des statuts modifiés du syndicat des Eaux de l'Hurepoix

Monsieur ORTIN SERRANO explique que deux communes sont sorties de ce syndicat de ce fait il y a modification des statuts, au niveau du nombre de délégués, le comité syndical a délibéré, et nous devons approuvés les nouveaux statuts.

Monsieur DUPRE demande si le soir de l'assemblée a été abordé le problème de l'extension des pouvoirs du Président.

Monsieur RICHARD et Monsieur ORTIN SERRANO répondent qu'ils ont votés contre.

Le Conseil Municipal dans sa totalité s'abstient sur l'approbation des statuts

Rétrocession de voiries

Monsieur DUPRE explique qu'il a signé des premières rétrocessions rue du Bois Bouquin, pour le lotissement KHOR, plusieurs autres cessions de terrains sont à intervenir, pour différentes superficies. Suite au vote de la délibération nous contacterons le notaire pour la régularisation de ces parcelles. La présente délibération est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h.

Le Maire